

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2019
Séance du 9 octobre 2019

N°16

Objet : Compétence GEMAPI
Convention de coopération et de
mise à disposition des ouvrages
gérés par PAA pour la
réalisation des travaux
d'accompagnement à
l'arasement complet du seuil du
Pont des Chemins de Fer (CFP)
sur la Bléone entre PAA et le
SMAB – Avenant n°2

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille dix-neuf et le neuf du mois d'octobre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le trente du mois de septembre 2019, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommée secrétaire de séance : MARTIN Emmanuelle

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AILLAUD Sylvie, AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOU MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLOT Michel, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BONZI Maryse, BOURJAC Jean Marie, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge, CASA Chantal, CAZERES Benoit, CHATARD Gilles (jusqu'au rapport n° 23), COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FIAERT Claude, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, JULIEN Jacques, LEDEY Olivier, LEJOSNE Patrick, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PAYAN Claude, POULEAU Philippe, REINAUDO Gilbert, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SEVENIER Jean a donné pouvoir à GUICHARD Francis

Etaient représentés :

AYMES Bernard Sylvie a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
BARTOLINI Bernard a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
BLANC Michel a donné pouvoir à VILLARON Bruno
CHATARD Gilles a donné pouvoir à SUZOR Pierre (à partir du rapport n° 24)
DE VALCKENAERE Gilles a donné pouvoir à BAUDOU MAUREL Marie Anne
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à VIVOS Patrick
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à BREMOND Danièle
FONTAINE Sonia a donné pouvoir à LEDEY Olivier
LE CORRE Thibault a donné pouvoir à NICOLSI Philip
MAZAL Ambroise a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
PRIMITERRA Geneviève a donné pouvoir à BARTOLINI Jean Louis
RONDEAU Daniel a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à BRUN Patricia

Etaient excusés :

AUBERT Serge
AUZET Guy
BALIQUE François
FERAUD Maryline
FLORES Sylvain
MAGAUD Marie José
MUNOZ MALDONADO Julien

PELESTOR Michel
REBOUL Childéric
REINAUDO Patrick
ROCHAT Jacques
THONNATTE Lionel
TONELLI Corinne

REÇU EN PREFECTURE
le 11/10/2019

Agglomération Provence Alpes Agglomération
99_DE-004-200067437-20191009-10_09102019

Monsieur Denis BAILLE, rapporteur, expose ce qui suit :

Vu la délibération n°14 de Provence Alpes Agglomération en date du 14 février 2018 relative à l'exercice de la compétence GEMAPI par Provence Alpes Agglomération.

Vu la délibération n°15 de Provence Alpes Agglomération en date du 14 février 2018 concernant la reprise par Provence Alpes Agglomération des opérations GEMAPI programmées en 2018.

Vu la délibération n°10 de Provence Alpes Agglomération en date du 27 juin 2018 concernant la réalisation de diagnostic sur les cours d'eau « orphelins ».

Vu la délibération n°11 de Provence Alpes Agglomération en date du 12 décembre 2018 concernant le programme d'actions GEMAPI pour l'année 2019.

Vu la délibération n°13 de Provence Alpes Agglomération en date du 13 février 2019 concernant la GEMAPI et les évolutions attendues, à l'horizon 2020, sur les bassins versants de l'Asse, de la Blanche, de la Bléone, du Rancure et des ravins situés entre le Vançon et la Bléone sur les communes de Volonne et de l'Escale.

Vu la convention de coopération et de mise à disposition des ouvrages de la COMMUNE DE DIGNE LES BAINS pour la réalisation des travaux d'accompagnement à l'arasement complet du seuil du Pont des Chemins de Fer (CFP) sur la Bléone signée entre la Commune de Digne les Bains et le SMAB en date du 29 juillet 2016.

Vu l'avenant n°1 à cette convention signée entre PAA et le SMAB en date du 25 juin 2018 afin que :

- PAA soit substituée à la commune en ce qui concerne son rôle de maître d'ouvrage des opérations inscrites à la convention initiale.
- que les charges financières associées à cette convention soient désormais prises en charge par PAA

Vu l'erreur matérielle constatée dans la convention initiale en ce qui concerne le nom d'une digue devant faire l'objet de travaux (sans incidence sur les objectifs et la nature du projet).

REÇU EN PREFECTURE

le 11/10/2019

Appréhension des données et traitement

99_DE-884-200067437-20191009-16_00102019

Il est proposé au Conseil communautaire :

D'APPROUVER le projet d'avenant n°2 à la convention de coopération et de mise à disposition des ouvrages gérés par PAA pour la réalisation des travaux d'accompagnement à l'arasement complet du seuil du Pont des Chemins de Fer (CFP) sur la Bléone ; document joint à la présente délibération.

D'AUTORISER Madame la Présidente à signer les différents actes nécessaires à l'application de cette délibération.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 11/10/2019

Application approuvée E. Leguizos.com

99_DE-004-2019067437-20191009-10_09102019

